

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE d'ANIANE
34150

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

Séance du 11 Juin 2024

Date : 11/06/2024

Numéro : 24/06/10

L'an deux mille vingt-quatre

et le 11 juin

à 19 heures 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par habituel de ses séances, sous la présidence de : **Philippe SALASC**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	17

Présents : Philippe SALASC, Nicole MORERE, Bastien NOËL DU PAYRAT, Fabienne SERVEL, Andrée MOLINA, Françoise MALFAIT D'ARCY, Nicolas ROUSSARD, Sylviane DESCHAMPS, Guy PIEYRE, Anne-Dominique ISRAËL, Patrick ANDRIEUX, Tessa PAGES, Yannick LETET, Gienowefa LEMPECKI, Ludovic FANTUZ, David LOPEZ, Romain SAUVAIRE.

Date de la convocation
06/06/2024

Absents excusés : Antoine ESPINOSA, Vincent DI DIO, Céline SERVA, Florence GADET.

Absents : Maroussia PANOSSIAN, Gérard QUINTA.

Date d'affichage
06/06/2024

Procurations :

Antoine ESPINOSA à Andrée MOLINA

Vincent DI DIO à Nicole MORERE

Secrétaire(s) : Sylviane DESCHAMPS

FINANCES – COMITE DES FETES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024.

Madame la conseillère déléguée à la vie sportive, rappelle à l'assemblée qu'à l'occasion de la Féria annuelle organisée par le Comité des fêtes d'Aniane, le Comité des fêtes engagera, cette année, 10 agents de sécurité au lieu de 6 agents l'an dernier.

Fort de ce constat et vu la demande du Comité des fêtes déposée le 12 mars 2024, Madame la conseillère déléguée à la vie sportive, propose :

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 1.500 € au Comité des fêtes ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, étant précisé que Nicolas ROUSSARD et Tessa PAGÈS ne prennent pas part au vote,

Par 16 voix pour,

DECIDE :

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 1.500 € au Comité des fêtes ;

DE DIRE que la dépense est inscrite au chapitre 011 du budget communal de 2024 ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal Aniane les, jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du



Le Maire

Philippe SALASC